



Séance du 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 02 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
– S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT –
T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – S. TETOT donne pouvoir à
R. KIFFER – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – G. SALVI donne pouvoir à
M. FAIVRE – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à
P. PARISOT – O. HOUILLOIN donne pouvoir à G. BRIOT

Absents excusés : C. HOTTINGER – D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN – C. LAMBOLEY

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/12/68-1

Retrait de la délibération 2025/10/56-1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le retrait de la délibération 2025/10/56-1.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE